

ARN-ET-GARONNE
MAIRIE DE COMBEROUGER

3 rue du Barrouet

82 600 COMBEROUGER

Téléphone 05 63 02 52 81

E-Mail : mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 9
- Représentés : 1
- Votants : 10

Le 16 décembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 09/12/2025

Étaient présents : F. ABRIA, M.O. CHAUVENT, COLLAT, S. FIORITO, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE.

Représentés : E. BASTIDE a donné procuration à C. LASSALLE.

Absents excusés : -

Laëtitia CUCCAROLO a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025 ;
- Délibération acceptation de don du Comité des fêtes ;
- Délibération URBANISME : modification de la convention du service commun d'instruction ;
- Délibération : demande de subvention DETR 2026 : projet
- Divers : chats errants, parking près du terrain multisport, conteneurs ordures ménagères cantine,

Adoption du procès-verbal du 28/10/025

Validé à l'unanimité.

Délibération n°2025_25 : Acceptation de don du Comité des fêtes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes souhaite faire un don à la Commune, à savoir 5 000€ pour aider au financement d'un abri pour ranger le matériel / jeux de l'école.

Le Conseil Municipal, Vu les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le don du Comité des Fêtes à la Commune d'e COMBEROUGER, d'un montant de 5 000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n°2025_26 : URBANISME : modification de la convention du service commun d'instruction.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention du service commun d'instruction modifiée. après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Accepter les modifications de pondération telles qu'exposées pour les dossiers déposés à compter du 1er janvier 2025 et donc de l'appliquer à la prochaine facturation en 2026 ;
- Approuver en ce sens, les modifications apportées à la convention du service commun d'instruction, ci-annexée ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec les communes adhérentes.

Délibération demande de subvention DETR 2026.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les nouvelles demandes de subventions de la Préfecture pour 2026 doivent se faire avant le 31/01/2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal les idées des futurs projets auxquels une subvention DETR pourrait être demandée.

Les élus indiquent les projets suivants :

- Création d'un parking près du terrain multisport ;
- Création d'un columbarium au cimetière du village ;
- Electricité de l'église à mettre aux normes ;
- Continuité aménagement des rues du centre du village.

Les idées ont été relevées, une délibération sera prise au prochain conseil municipal.

Divers

- Chats errants : la secrétaire de mairie expose au conseil municipal que plusieurs habitants se plaignent de la propagation des chats errants :
⇒ le conseil municipal propose de faire un courrier pour rappeler aux propriétaires la nécessité de stériliser leurs chats et d'arrêter de nourrir les chats errants.
- Création d'un parking près du terrain multisport : évoqué dans les demandes de subventions DETR 2026.
- Points conteneur poubelles cantine : mettre le conteneur des déchets non recyclables à la salle des fêtes : pas l'utilisation à la cantine et avec la nouvelle tournée 2026 (passage qu'une semaine sur 2) il n'y aura pas assez de conteneur lors des locations.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.